



Communiqué

EMBARGO : 13 février 2014 à 7h (HE)

Don d'organes au Québec

**PLUS DE 500 PERSONNES ONT ÉTÉ TRANSPLANTÉES EN 2013.
LA LISTE D'ATTENTE POUR UNE TRANSPLANTATION A DIMINUÉ
POUR LA PREMIÈRE FOIS EN HUIT (8) ANS ET DE 15 %.**

Montréal, le 13 février 2014 – En 2013, 503 personnes ont bénéficié d'une transplantation grâce à la générosité de 165 donneurs décédés du Québec et de leur famille, une augmentation significative de 45 donneurs par rapport à 2012. Pour la première fois en huit ans, la liste d'attente a diminué de plus de 15 % et elle est passée 1250 personnes inscrites à la fin de 2012 à 1047 au 31 décembre 2013. On rapporte au cours de la même année 38 décès de personnes en attente, soit 31 décès de moins qu'en 2012, même si un seul décès est toujours de trop.

Transplant Québec se réjouit et affiche un optimisme prudent

Transplant Québec est fier de présenter un portrait positif puisque le Québec a franchi pour une première fois le cap de 20 donneurs décédés par million d'habitants (dpmh) avec un taux de 20,2 donneurs. C'est aussi une première au Canada. Pour Louis Beaulieu, directeur général de l'organisme « Nous constatons que les efforts de tous les acteurs du système de don et transplantation depuis plus de trois ans de même que l'impact des mesures déployées par le gouvernement pour soutenir la réalisation du don d'organes commencent à porter fruits. Il faut poursuivre impérativement sur cette lancée. » Du même souffle, Transplant Québec affiche un optimisme prudent puisque comme le rappelle son directeur général, « Rien n'est acquis en matière de don d'organes. » En effet, si toutes les conditions étaient réunies chaque fois qu'il est possible de réaliser le don, le nombre maximal de donneurs par année serait d'un peu plus de 300, selon les estimations du Collège des médecins du Québec¹.

Transplant Québec continuera de soutenir l'effort collectif le plus activement possible en collaborant étroitement avec les établissements de santé et de services sociaux pour l'identification de tous les donneurs potentiels dans les unités de soins critiques et pour la réalisation du don d'organes. L'organisme invitera de nouveau les citoyens à faire connaître officiellement leur volonté quant au don d'organes à leur décès dans les registres et à en informer leurs proches. La sensibilisation, l'éducation populaire et la formation demeurent des clés du succès.

« En tant que représentant des familles de donneurs et des receveurs au conseil d'administration de Transplant Québec, il m'importe de rappeler que le don d'organes fait toute la différence dans la vie des receveurs et de leur famille, mais aussi pour les familles de donneur qui en témoignent régulièrement », a déclaré M^e René Dussault, président du Conseil.

Transplant Québec rappelle que le don d'organes permet au système de santé de réaliser des économies, notamment parce que la très grande majorité des personnes qui ont reçu un rein n'auront plus à subir de traitements de dialyse. En 2013, en plus des 275 reins transplantés provenant des donneurs décédés, il y a eu 53 reins provenant de donneurs vivants². De plus, toute transplantation réalisée plus rapidement permet non seulement de sauver des vies et d'accélérer le retour à la santé mais aussi de diminuer les coûts importants liés à de longues hospitalisations, ce qui est le cas de plusieurs personnes en attente d'un organe vital comme le cœur, le foie ou les poumons. « Avec un nombre plus élevé de donneurs qui répondent aux critères médicaux et légaux pour le don d'organes, meilleures sont les probabilités de trouver un donneur compatible plus rapidement, et ainsi diminuer le temps d'hospitalisation et le risque de décès. Au bout du compte, c'est toute notre société qui y gagne » a précisé M. Beaulieu.

¹ *Les donneurs potentiels d'organes dans les hôpitaux du Québec, année 2009.*

² Selon les chiffres disponibles obtenus des programmes de transplantation

Déclarer son intention d'être donneur potentiel

Transplant Québec invite chaque citoyen à s'informer sur la question, à communiquer sa décision à ses proches et à poser un geste concret d'une ou de plusieurs des façons suivantes :

www.signezdon.gouv.qc.ca

- Signer le formulaire *Consentement au don d'organes et de tissus* de la Régie de l'assurance maladie du Québec qui accompagne le renouvellement de la carte d'assurance maladie. On peut aussi commander en tout temps le formulaire par téléphone au 1 800 561-9749.
- Signer l'autocollant de consentement qui est fourni lors de la réception de la nouvelle carte d'assurance maladie et l'apposer au dos de la carte d'assurance maladie
- Faire inscrire son consentement (ou son refus) au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec

Une fiche d'information complémentaire est disponible à :

<http://www.transplantquebec.ca/communiques>

English version available at <http://www.transplantquebec.ca/en/press-releases>

À propos de Transplant Québec

Avec pour finalité de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des personnes qui ont besoin d'une transplantation, Transplant Québec, sur mandat du ministre de la Santé et des Services sociaux, coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires, et fait la promotion du don d'organes dans la société. Ainsi, Transplant Québec contribue activement à ce que le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises en attente d'un organe puissent bénéficier d'une transplantation.

-30-

Source et renseignements :

Brigitte Junius

Transplant Québec

514 286-1414, poste 216 / 514 349-0752